



Difficultés pour la vente d' une maison

Par **Hk67**, le **17/06/2012** à **07:34**

Bjr,

voilà mes parents ont acheté une maison en 1998. La maison depuis quelques années est totalement payée (crédit).

Nous étions trois (mes parents et moi même) sur le contrat du crédit a la banque, mon Pere en tant qu emprunteur et ma Mere et moi en tant que co emprunteur.

La maison est au nom de mob Pere ainsi que de ma Mere.

Mais voilà depuis bientôt un an, mes parents sont séparés (mais aucun d' eux ne veut faire la démarche de divorcer et souhaite que ça soit l autre qui le fasse).

Mon Pere ayant un bien immobilier a l étranger et vivant depuis presque un an la bas ne veut pas s occuper de la vente de la maison.

Ma Mere a t elle le droit de mettre en vente d' elle même et sans forcément l accord écrit et signe de mon Pere??

Si elle ne dispose pas des documents en rapport avec la maison (acte d' achat...) peut elle vendre la maison??.

Merci pour vos réponses.

Par **lolou**, le **17/06/2012** à **09:03**

Bonjour,

La première action à faire est de prendre rendez vous avec le notaire qui a établi l'acte de vente, qui sert entre autre a prouver que vous êtes bien le propriétaire.

Le notaire a le devoir de conseil et vous informera de toutes les solutions, qui dans bien des cas necessie l'assistance d'un avocat devant un tribunal.

S'il y a divorce, l'avocat est indispensable là aussi, et lui vous conseillera sur la marche à suivre.

Pas d'autre solution dans votre cas.

Bon courage

Cordialement

Par **janus2fr**, le **17/06/2012** à **09:21**

Bonjour,

Déjà, c'est étrange que vous soyez co-emprunteur pour un bien dont vous n'êtes pas propriétaire puisque vous dites que seuls votre père et votre mère sont cités à l'acte. Ensuite, pour la vente, il faut bien la signature de tous les propriétaires, donc votre père et votre mère, aussi bien pour un mandat de vente qu'un compromis et enfin l'acte définitif. Votre père peut aussi donner procuration à votre mère pour signer à sa place.